



Avis aux professionnels du secteur de l'élevage de poissons

Il est porté à la connaissance des professionnels du secteur de l'élevage de poissons qu'en application de l'article 5 bis de la loi de finances n° 55-23 pour l'année budgétaire 2024, les aliments de poissons relevant de la position tarifaire n°**2309.90.80.92** font l'objet à titre dérogatoire, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, des quotas annuels **de 15 000 tonnes à importer à 2,5%** de droit de douane.

1/ Constitution du dossier de demande et délai de dépôt

Les importateurs désirant bénéficier de quotes-parts pour l'importation de ces produits doivent déposer ou envoyer par voie recommandé leurs demandes, **sous pli fermé**, à la Direction Générale du Commerce (Parcelle 14, Business Center, Aile Nord, Bd Riad, Hay Riad), et ce, **au plus tard le 16 janvier 2026 à 16H00**.

Les demandes doivent **obligatoirement** contenir les pièces suivantes :

- Déclaration sur l'honneur du représentant légal de l'entreprise, signée et légalisée, à n'utiliser le quota que pour les besoins de production de la société, conformément au modèle figurant en **annexe 2** ;
- Un tableau récapitulatif, conformément au modèle figurant en **annexe 3**, retracant l'état des besoins réels au cours de l'exercice 2025, accompagné des documents justificatifs y afférant (Factures d'achat et Déclarations Uniques des Marchandises (DUM)) ;
- Un tableau de la quantité demandée de ce produit, au titre de l'année 2026, conformément au modèle figurant en **annexe 4** ;
- Les coordonnées du point focal de l'entreprise, conformément au modèle figurant en **annexe 5**.
- Une copie du Certificat d'Immatriculation au Registre de Commerce ;
- Une copie de l'Attestation d'Inscription à la Taxe Professionnelle (Patente) ;
- Une copie de l'Attestation Fiscale ou les dernières déclarations de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et de la TVA.

N.B.:

- Les documents justificatifs doivent être classés par ordre chronologique.
- Les demandes présentées après expiration du délai précité ou non accompagnées des documents justificatifs susmentionnés ne seront pas prises en considération.

2/ Critères et mode de répartition

La répartition sera effectuée par une commission interministérielle composée des représentants de la Direction Générale du Commerce et de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture.

Les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

La Commission interministérielle se réfère notamment aux critères de base mentionnés ci-dessous :

- La répartition du quota se fera sur la base de l'historique des importations réalisées ;
- La concordance entre l'activité de l'opérateur et le produit objet de la demande sera prise en compte.

La commission peut avoir recours, lorsqu'elle le juge approprié, à d'autres critères supplémentaires afin de garantir une répartition équitable, entre autres

- Le plafonnement des quantités accordées.
- La pénalisation des importateurs n'ayant pas réalisé les quotes-parts qui leur ont été accordées lors de l'année contingente précédente.



ANNEXE 1 : MODELE DE LA DEMANDE

A

Monsieur le Directeur de la Défense et de la Réglementation Commerciale

- Direction Général du Commerce -

Objet : Demande de bénéfice de quote-part

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous octroyer une quote-part dans le cadre des quotas de l'année 2026 de, à importer à 2,5% de droits de douane, prévus par l'article 5 bis de la loi de finances n°55-23 pour l'année budgétaire 2024. Ci-joints les documents demandés.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Date, cachet et signature



ANNEXE 2 : MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, , en ma qualité de représentant légal de la société , déclare sur l'honneur que les données figurant dans mon dossier de demandes de quotes-parts au titre de l'année 2026 relatives aux quotas prévus par l'article 5 bis de la loi de finances pour l'année budgétaire 2024, ci-dessus, sont correctes et que la quote-part qui sera octroyée à notre société ne sera utilisée que pour les propres besoins de notre production.



Date, cachet et signature

ANNEXE 3 : MODELE DE DONNEES RELATIVES AUX BESOINS (Exercice 2025)

Société :

IMPORTATIONS		
Quantité (en tonnes)	Numéro de la DUM	Date de l'engagement d'importation
TOTAL :		

ACHATS LOCAUX		
Quantité (en tonnes)	Numéro de la facture	Date de la facture
TOTAL :		



ANNEXE 4 : QUANTITE DEMANDEE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Société :

Produits	Quantité demandée (en tonnes)
Aliment de poissons	



ANNEXE 5 : COORDONNE DU POINT FOCAL

Nom et Prénom :.....

Fonction :.....

N° de tél Fixe :.....

N° de tél Portable :.....

N° de Fax :.....

Adresse e-mail :.....

